

NG.J
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 24 mars 1953.-

N° 690 /Sec.

OBJET:
Travailleurs.

A Monsieur le Médecin-Directeur
de l'Hôpital de
RUHENGARI.-
=====



Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce 25 courant nous sommes obligés de retirer l'équipe de KALISA, qui travaille actuellement à la mise en valeur de la parcelle de la maternité.

Ces travailleurs devront en effet, s'occuper d'autres travaux.

Monsieur Lemmens s'était engagé à ne garder cette équipe que 2 jours.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
R.GAUPIN.,

f.